



Conférence des Parties

Quinzième session

Abidjan (Côte d'Ivoire), 9-20 mai 2022

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget

Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

Note du secrétariat

Résumé

Dans ses décisions 10/COP.14 et 1/COP.ES-2, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa quinzième session de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière. Le présent document répond à cette demande en donnant un aperçu au 31 décembre 2021 des recettes et des dépenses de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2020-2021.

Conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le rapport sur l'exécution du budget sert à déterminer quels ont été les progrès effectivement réalisés en vue d'obtenir les résultats escomptés par rapport aux engagements définis dans le budget-programme approuvé. Il porte sur toutes les activités inscrites au budget-programme. Les Parties pourraient donc examiner les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale en tenant compte du degré d'exécution des programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie ainsi que du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Le présent document devrait être lu conjointement avec le document ICCD/CRIC(20)/3, qui expose les résultats obtenus par les organes et institutions créés en vertu de la Convention.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la note	2-4	3
II. Rapport sur les recettes et les dépenses	5-16	3
A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	5-10	3
B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentant(e)s d'États parties aux sessions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	11	6
C. Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention	12-13	6
D. Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat (Fonds de Bonn)	14-15	7
E. Compte spécial pour l'appui au programme	16	7
III. Conclusions et recommandations	17	8
Annexe		
Projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires (secrétariat et Mécanisme mondial) pendant l'exercice biennal 2020-2021 (En euros)		9

I. Introduction

A. Mandat

1. L'alinéa d) de l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties (COP) dispose que l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire de la COP comprend, selon le cas, l'examen du projet de budget ainsi que de toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers. Dans ses décisions 10/COP.14 et 1/COP.ES-2, la COP a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa quinzième session de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière, ainsi que des contributions au budget de base versées par les Parties au titre d'exercices antérieurs (avant le 1^{er} janvier 2020), qui ont été reçues au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

B. Objet de la note

2. Le présent document donne un aperçu au 31 décembre 2021 des recettes et des dépenses de tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2020-2021.

3. Le secrétariat et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification planifient et exécutent leurs travaux et en suivent l'état d'avancement au moyen de plans de travail quadriennaux et de programmes de travail biennaux chiffrés. Ces plans et programmes de travail sont établis selon une méthode de gestion axée sur les résultats.

4. Au terme de chaque exercice biennal, le secrétariat et le Mécanisme mondial rendent compte des résultats qu'ils ont obtenus dans la mise en œuvre du plan et du programme de travail. Conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats adoptée par l'ONU, le rapport sur l'exécution du budget sert à déterminer quels ont été les progrès effectivement réalisés en vue d'atteindre les objectifs établis dans le plan de travail par rapport aux engagements définis dans le budget-programme approuvé. Il porte sur toutes les activités inscrites au budget-programme. Le présent document expose les résultats obtenus par les fonds d'affectation spéciale de la Convention et devrait par conséquent être lu conjointement avec le rapport détaillé qui présente les résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention pour la période 2020-2021¹.

II. Rapport sur les recettes et les dépenses

A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

5. Dans sa décision 10/COP.14, la COP a approuvé un budget de base de 16,4 millions d'euros pour l'exercice biennal 2020-2021 (voir le tableau 1). Le budget approuvé est financé par les contributions versées par toutes les Parties selon le barème indicatif et par le gouvernement du pays hôte.

¹ ICCD/CRIC(20)/3.

Tableau 1
Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 (En euros)

	2020	2021	2020-2021
Coûts directs des activités des programmes	7 270 311	7 270 311	14 540 622
Dépenses d'appui aux programmes	945 140	945 141	1 862 346
Ajustement de la réserve de trésorerie	0	0	0
Total du budget approuvé	8 215 451	8 215 452	16 430 903
Contributions du gouvernement du pays hôte	511 292	511 292	1 022 584
Contributions de toutes les Parties selon le barème indicatif	7 582 749	7 582 749	15 165 498
Soldes ou contributions inutilisés d'exercices antérieurs (montant maximum)	121 410	121 411	242 821
Total des recettes	8 215 451	8 215 452	16 430 903

6. Dans la même décision, la COP a également autorisé le Secrétaire exécutif à utiliser le reste du montant (soit 876 117 euros au 1^{er} janvier 2020) affecté antérieurement aux réserves du Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention pour la mise en œuvre de l'Initiative sur la sécheresse (voir décision 23/COP.14).

7. Au 31 décembre 2021, le Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention avait reçu 13,3 millions d'euros, soit 87,9 % du montant indicatif total des contributions attendues pour l'exercice biennal. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le gouvernement du pays hôte n'avait pas encore versé sa contribution volontaire pour 2021. Le tableau 2 indique le montant effectif des recettes perçues jusque-là au cours de l'exercice biennal.

Tableau 2
Recettes perçues pour l'exercice biennal 2020-2021 (En euros)

<i>Report de l'exercice 2018-2019</i>	3 161 306
Montant indicatif des contributions pour 2020-2021	13 324 005
Contributions des exercices précédents	834 355
Contributions du gouvernement du pays hôte	1 022 584
Contributions pour les années suivantes reçues d'avance	289 345
Intérêts et recettes diverses	25 518
Total des recettes perçues	18 657 113

8. Le montant total des arriérés de contributions selon le barème indicatif est de 710 000 dollars des États-Unis pour 2002-2007 et de 3,76 millions d'euros pour 2008-2021. On trouvera aux tableaux 3 et 4 le nombre de Parties concernées et le montant des arriérés ventilé par année.

Tableau 3
**Contributions exigibles au titre du Fonds d'affectation spéciale
 par année pour la période 2002-2007, au 31 décembre 2021**
 (En dollars É.-U.)

	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Montants exigibles</i>
Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier :		
2002	2	160
2003	3	174
2004	5	350
2005	5	400
2006	7	267 343
2007	18	438 905
Total		707 331

Tableau 4
**Contributions exigibles au titre du Fonds d'affectation spéciale par année
 pour la période 2008-2021, au 31 décembre 2021** (En euros)

	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Montants exigibles</i>
Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier :		
2008-2009	22	571 812
2010-2011	26	73 779
2012-2013	33	204 838
2014-2015	37	163 408
2016-2017	44	220 447
2018-2019	60	685 482
2020-2021	109	1 841 493
Total		3 761 259

9. Il est rappelé aux Parties que la COP a autorisé le Secrétaire exécutif à conclure des arrangements avec toute Partie dont les contributions convenues non acquittées demeurent impayées depuis deux ans ou plus, en vue de convenir avec elle d'un calendrier de versements adapté lui permettant de verser l'intégralité des contributions impayées dans un délai de six ans, selon la situation financière propre à la Partie concernée, puis de verser les contributions à venir dans les délais requis². Le secrétariat a envoyé des rappels à toutes les parties ayant des contributions en souffrance. Au 31 décembre 2021, aucune Partie n'a contacté le secrétariat pour conclure un tel arrangement en vue de s'acquitter des contributions impayées depuis deux ans ou plus. Néanmoins, au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le secrétariat a reçu 834 000 euros de contributions au budget de base au titre d'exercices biennaux antérieurs.

10. Le secrétariat continuera de rappeler aux Parties concernées leurs arriérés de contribution et fera état chaque mois, sur son site Web, du montant des contributions versées selon le barème indicatif³.

² Décision 9/COP.9, par. 13, décision 10/COP.12, par. 26, décision 10/COP.13, par. 26 et décision 10/COP.14, par. 30.

³ <https://www.unccd.int/about-us/secretariat>.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentant(e)s d'États parties aux sessions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

11. Au 31 décembre 2021, le Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentant(e)s d'États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention comptait 550 000 euros de recettes, y compris le report des exercices antérieurs, montant qui a servi à fournir un financement aux participant(e)s provenant de Parties remplissant les conditions requises, aux correspondant(e)s pour la science et la technologie désignés par des pays touchés remplissant les conditions requises et aux représentant(e)s d'organisations non gouvernementales. On trouvera des informations sur les recettes et les dépenses du Fonds d'affectation spéciale dans le tableau 5.

Tableau 5

Recettes et dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentant(e)s d'États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention, au 31 décembre 2021 (En euros)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2018-2019	484 328
Contributions volontaires reçues pour 2020-2021	54 373
Intérêts et recettes diverses	8 263
Total des recettes	546 964
<i>Dépenses</i>	
Dépenses diverses	12 050
Dépenses d'appui aux programmes	383
Total des dépenses	12 434
Solde	534 530

C. Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention

12. Le tableau 6 présente les recettes et les dépenses des Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire des activités du secrétariat et du Mécanisme mondial, arrêtées au 31 décembre 2021.

Tableau 6

Recettes et dépenses des Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire des activités du secrétariat et du Mécanisme mondial, au 31 décembre 2021 (En euros)

	<i>Secrétariat</i>	<i>Mécanisme mondial</i>
<i>Recettes</i>		
Report de l'exercice 2018-2019	8 317 883	7 314 966
Contributions volontaires reçues en 2020-2021	12 224 765	2 121 362
Intérêts et recettes diverses	207 883	(54 431)
Total des recettes	20 750 531	9 381 896
<i>Dépenses</i>		
Décaissements	5 053 110	3 363 853
Dépenses d'appui aux programmes	755 560	339 228
Total des dépenses	5 808 670	3 703 081
Solde	14 941 861	5 678 815

13. Au 31 décembre 2021, le secrétariat avait reçu 12,2 millions d'euros et le Mécanisme mondial 2,1 millions d'euros.

D. Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat (Fonds de Bonn)

14. Le Gouvernement du pays hôte (Allemagne) du secrétariat appuie les activités et manifestations relatives à la Convention en versant une contribution annuelle supplémentaire de 511 292 euros. Cette contribution annuelle, appelée Fonds de Bonn, est versée au secrétariat en deux fois. Sur la contribution totale de 1 022 584 euros versée au titre de l'exercice biennal 2020-2021, le secrétariat avait reçu, au 31 décembre 2021, la contribution pour 2021, qui est venue s'ajouter au solde reporté et aux recettes diverses.

15. Le Fonds de Bonn est utilisé conformément à un plan de dépenses proposé par le secrétariat et accepté par le Gouvernement allemand. Au 31 décembre 2021, 710 000 euros avaient été utilisés conformément aux plans de dépenses convenus pour 2020 et 2021. On trouvera dans le tableau 7 un aperçu de l'emploi de ces fonds.

Tableau 7

Recettes et dépenses du Fonds de Bonn, au 31 décembre 2021 (En euros)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2018-2019	749 140
Contributions volontaires reçues pour 2020-2021	1 022 584
Intérêts et recettes diverses	32 612
Total des recettes	1 804 336
<i>Dépenses</i>	
Décaissements	621 722
Dépenses d'appui aux programmes	89 242
Total des dépenses	710 964
Solde	1 093 373

E. Compte spécial pour l'appui au programme

16. Conformément à la pratique établie de l'ONU, 13 % du montant de tous les fonds d'affectation spéciale sont prélevés au titre des services d'appui aux programmes. Ces services d'appui couvrent essentiellement les dépenses relatives au personnel administratif et au personnel du secrétariat du Bureau de liaison des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique). Le tableau 8 présente la situation du Compte spécial.

Tableau 8

**Recettes et dépenses du Compte spécial pour l'appui aux programmes,
au 31 décembre 2021** (En euros)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2018-2019	440 913
Recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2020-2021	2 936 641
Intérêts et recettes diverses	2 760
Total des recettes	3 380 313
<i>Dépenses</i>	
Décaissements	2 119 677
Total des dépenses	2 119 677
Solde	1 260 637

III. Conclusions et recommandations

17. La COP voudra peut-être prendre note des informations fournies dans le présent document et arrêter les mesures qu'elle pourrait juger nécessaires d'inclure dans les décisions relatives au budget-programme.

Annexe

Projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires (secrétariat et Mécanisme mondial) pendant l'exercice biennal 2020-2021
(En euros)

<i>Projet</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde</i>
Initiative Durabilité, stabilité et sécurité	270 000	217 003	52 997
Initiative d'Ankara en 2020*	526 165	1 047 844	(521 679)
Initiative de Changwon en 2020 et 2021	2 200 740	630 973	1 569 767
Liens entre les changements climatiques, la dégradation des sols et la migration en Asie centrale	68 800	60 368	8 432
Activités des organisations de la société civile	320 006	95 395	224 612
Améliorer la boîte à outils de lutte contre la sécheresse	111 800	0	111 800
Programme mondial d'appui III	430 000	307 941	122 059
Programme de prix « Terre pour la vie »	109 528	82 577	26 951
Activités relatives à la neutralité en matière de dégradation des terres	1 330 000	120 161	1 209 839
Initiative sur les forêts de la paix 2021-2025	527 931	637	527 294
Préparation du projet Partenariat pour des solutions transformatrices axées sur les terres 2021-2026	200 000	848	199 153
Appui régional (Asie du Nord-Est) sur les tempêtes de sable et de poussière ; restauration des terres et Perspectives territoriales mondiales ; rapports au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification ; amélioration des connaissances sur la résilience face à la sécheresse	309 600	197 705	111 895
Amélioration des connaissances sur la résilience face à la sécheresse ; activités de la phase initiale liées au Groupe des Vingt	309 591	86 340	223 251
Détachement d'un administrateur de programme auprès du Bureau de coordination régionale à Istanbul (Turquie)	292 400	152 649	139 751
Initiative She Grows It	149 783	74 891	74 892
Renforcer la coordination et la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel	1 000 000	136 093	863 907
Renforcer le programme d'action et le programme scientifique de la Convention sur la lutte contre la désertification	4 300 000	0	4 300 000
Appui à l'intégration de l'égalité des sexes	1 545 478	393 462	1 152 016
Appui au Bureau de liaison régional de Rabat	198 000	139 050	58 950
Réunion de lancement de l'étude de faisabilité du Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel – Projet 2	60 200	60 200	0

<i>Projet</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde</i>
Faciliter la lutte contre la désertification et la dégradation des terres	172 000	0	172 000
Contribution volontaire pour appuyer les activités menées au titre de la Convention	2 500	0	2 500
Total	14 434 524	3 804 136	10 630 387

* Il existait un report de solde des contributions des années précédentes.